

**VILLE DE CARLETON-SUR-MER  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

**Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Carleton-sur-Mer tenue le lundi 3 février 2014, 20 h, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.**

**Étaient présents : MM. Steven Parent, conseiller  
Éric Caron, conseiller  
Jean-Simon Landry, conseiller  
Mathieu Lapointe, conseiller  
Normand Parr, conseiller  
Mme France Leblanc, conseillère**

**Quorum : le quorum est constaté.**

**Monsieur Denis Henry, maire, préside la séance.**

**Est également présent à la séance, monsieur Danick Boulay, directeur général et greffier.**

**14-02-23 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc  
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire tenue le lundi 3 février 2014 soit accepté, en y laissant le varia ouvert.

**14-02-24 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 13 janvier 2014**

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr  
Et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire qui s'est tenue le 13 janvier 2014 soit adopté en y corrigeant la résolution 14-01-17 à l'effet d'enlever le nom de monsieur Patrice Bujold et le remplacer par celui de monsieur Danick Boulay concernant la signature de tous les documents relatifs aux permis d'intervention.

**14-02-25 COMPTES À PAYER AU 31 JANVIER 2014**

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr  
Et résolu à l'unanimité

QUE la liste des comptes à payer et des dépenses pour la période se terminant le 31 janvier 2014, au montant total de 294 665,72 \$ soit acceptée, telle que proposée.

Je, soussignée, Michelyne Leblanc, trésorière, atteste en vertu du présent certificat, qu'il y a des crédits suffisants pour payer le montant des comptes inscrits sur la liste des comptes pour approbation au 31 janvier 2014.

\_\_\_\_\_  
Michelyne Leblanc, trésorière

**14-02-26 LISTE DES DONATEURS AUX CANDIDATS – ÉLECTION MUNICIPALE DU 3 NOVEMBRE 2013**

En conformité avec l'article 513.2 de la Loi sur les Élections et Référendums dans les municipalités, la trésorière, madame Michelyne Leblanc dépose devant le conseil, séance tenante, la liste des nom et adresse des personnes physiques (incluant le candidat lui-même) ayant versé un ou plusieurs dons dont le total est de 100 \$ ou plus.

**14-02-27                    APPROBATION        –        FINANCEMENT        DES        DÉPENSES  
D'INVESTISSEMENT**

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr  
Et résolu à l'unanimité

QUE l'état des activités d'investissement au 31 janvier 2014, au montant de 12 925,71 \$, soit approuvé, tel que présenté.

**14-02-28                    AVIS DE MOTION ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT  
2011-207 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE  
DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE CARLETON-SUR-MER**

Monsieur Éric Caron donne un avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, d'un règlement abrogeant et remplaçant le règlement 2011-207 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Carleton-sur-Mer.

**14-02-29                    AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT 2009-155 SUR LE ZONAGE PAR L'AJOUT DE  
L'USAGE « MULTIFAMILIAL » ET L'AUGMENTATION DU NOMBRE  
MAXIMAL DE LOGEMENTS DANS UN BÂTIMENT DANS LA ZONE  
241-HM**

Monsieur Jean-Simon Landry donne un avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, d'un projet de règlement modifiant le règlement 2009-155 sur le zonage par l'ajout de l'usage « multifamilial » et l'augmentation du nombre maximal de logements dans un bâtiment dans la zone 241-Hm.

**14-02-30                    AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT  
2009-152 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS PAR LA  
MODIFICATION DES TARIFS EXIGÉS POUR L'ÉMISSION DE  
CERTAINS PERMIS ET CERTIFICATS, AINSI QUE POUR  
CERTAINS SERVICES OFFERTS PAR LA VILLE**

Madame France Leblanc donne un avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, d'un règlement modifiant le règlement 2009-152 sur les permis et certificats par la modification des tarifs exigés pour l'émission de certains permis et certificats, ainsi que pour certains services offerts par la ville.

**14-02-31                    AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR EFFECTUER  
CERTAINS TRAVAUX DE PAVAGE**

Monsieur Normand Parr donne un avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, d'un règlement pour effectuer certains travaux de pavage.

**14-02-32                    DÉROGATION MINEURE – DIANE ARSENAULT (280, ROUTE 132  
OUEST À SAINT-OMER) :**  
-        **CONSULTATION PUBLIQUE**  
-        **DÉCISION DU CONSEIL**

Il est demandé aux personnes de l'assistance si elles désirent se faire entendre sur cette demande de dérogation mineure : Deux (2) personnes ont posé une question sur la nature du dossier.

ATTENDU QUE cette demande de dérogation a fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion tenue le 28 janvier 2014;

Il est PROPOSÉ par : M. Mathieu Lapointe  
Et résolu à l'unanimité

QU' à la suite de la consultation publique tenue le 3 février 2013 concernant la demande en dérogation mineure de madame Diane Arsenault pour l'immeuble situé au 280, route 132 Ouest à Saint-Omer, sur le lot 3 887 063 du cadastre du Québec, le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure suivante :

« La demande consiste à accepter qu'une partie de la fondation de l'agrandissement, réalisé au 280, route 132 Ouest à Saint-Omer, soit sous l'élévation de 3 mètres géodésiques, malgré que celle-ci ne respecte pas les mesures d'immunisations prévues au règlement de zonage, et ce, sur une distance de 1.22 mètre à partir des points de raccordement à la fondation existante.»

**14-02-33                    COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – RÉUNION DU 11 DÉCEMBRE 2013**

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la réunion qui s'est tenue le 11 décembre 2013;

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc  
Et résolu à l'unanimité

- a) De porter à l'étude le point concernant les fermettes.
- b) D'accepter les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) concernant le point suivant :

**Ajout de l'usage camping, zone 138-M :**

Présentement, le règlement de zonage ne permet pas le camping dans la zone 138-M. La demande consiste à ajouter l'usage camping dans cette zone pour y permettre l'implantation de véhicules de camping.

Après discussions, le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal de ne pas modifier le règlement de zonage afin d'ajouter l'usage camping à la zone 138-M pour y permettre l'implantation de véhicule de camping. Étant donné que l'implantation des véhicules de camping est une problématique qui s'étend sur l'ensemble du territoire de la ville de Carleton-sur-Mer, le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal de tenir une consultation publique sur le sujet avant de prendre une décision concernant les véhicules de camping.

**14-02-34                    COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – RÉUNION DU 28 JANVIER 2014**

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la réunion qui s'est tenue le 28 janvier 2014;

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc  
Et résolu à l'unanimité

- a) D'accepter les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) concernant le point suivant :

**Adoption d'un règlement dit «de Saint-Bonaventure» concernant la protection de l'eau potable**

Le comité consultatif d'urbanisme est appelé à donner son avis sur la pertinence à munir la Ville de Carleton-sur-Mer d'un règlement du même type que celui qui a été adopté par la ville de Saint-Bonaventure et de nombreuse autre municipalité du Québec concernant les distances séparatrices pour protéger les ouvrages de captage d'eau et régissant l'usage et le transport sur les chemins municipaux de produits susceptibles de compromettre la qualité de l'eau, l'environnement ou la santé et le bien-être général des résidents de la municipalité.

Après avoir analysé le règlement dit «de Saint-Bonaventure», le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'adopter un règlement du même type pour la ville de Carleton-sur-Mer.

**b) De porter à l'étude le point suivant :**

**Projet de règlement concernant l'implantation de résidences de villégiature en zone forestière.**

**14-02-35                    TRANSPORT BONAVENTURE AVIGNON – CONTRIBUTION ANNUELLE 2014**

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr  
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal confirme sa participation au service du transport adapté pour l'année 2014.

QUE le conseil municipal autorise un paiement de 7 887,04 \$ représentant sa contribution annuelle au Transport Bonaventure Avignon.

QUE le conseil municipal accepte que la MRC de Bonaventure agisse comme mandataire auprès du ministère des Transports dans le dossier du transport adapté.

**14-02-36                    MARATHON BAIE-DES-CHALEURS 2<sup>E</sup> ÉDITION – DEMANDE D'APPUI ET DE SOUTIEN TECHNIQUE**

CONSIDÉRANT QUE l'organisation du Marathon Baie-des-Chaleurs désire mettre sur pied la 2<sup>e</sup> édition d'un marathon à Carleton-sur-Mer;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation du Marathon Baie-des-Chaleurs sollicite l'appui de la municipalité de Nouvelle et de la ville de Carleton-sur-Mer pour emprunter les routes sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation du Marathon Baie-des-Chaleurs a besoin de soutien technique pour la tenue de l'événement le 1<sup>er</sup> juin 2014;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation du Marathon Baie-des-Chaleurs a besoin d'un service d'incendie pour la tenue de l'événement le 1<sup>er</sup> juin 2014;

Il est PROPOSÉ par : M. Éric Caron  
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer donne son appui à Marathon Baie-des-Chaleurs et soutienne cette organisation pour sa deuxième édition qui se tiendra le 1<sup>er</sup> juin 2014. Cependant, le comité organisateur du Marathon BDC devra s'assurer d'obtenir les autorisations requises du ministère des Transports et de la sûreté du Québec.

QUE les personnes participant à cette activité soient visibles et aient une attitude sécuritaire.

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer autorise le passage aux abords des routes empruntées par le parcours du Marathon BDC sur son territoire le 1<sup>er</sup> juin 2014.

**14-02-37                    AMÉLIORATION DE L'ÉCLAIRAGE DES RUES**

CONSIDÉRANT QUE le développement résidentiel à Carleton-sur-Mer requiert l'ajout d'éclairage de rue;

CONSIDÉRANT QU' afin de fournir un éclairage sécuritaire avec un optimum d'efficacité, il est nécessaire d'ajouter certaines lumières;

CONSIDÉRANT QUE des demandes ont été adressées à la Ville par des citoyens concernant l'amélioration de l'éclairage de rue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Simon Landry  
Et résolu à l'unanimité

De mandater la direction des travaux Publics pour l'ajout et/ou le déplacement de lumières de rues aux endroits suivants:

- Route de l'Église : ajout d'une lumière dans le secteur du bâtiment de TELUS à proximité de l'école des Audomarois;
- Rue Cartier-Chaleurs : ajout d'un poteau et d'une lumière entre le #55 et le #57;
- Rue Comeau : déplacement d'une lumière et ajout d'une lumière dans le secteur entre l'école Antoine-Bernard et la rue Bernier;
- Rue St-Onge (Nord) : déplacement d'une lumière face à la boîte postale pour améliorer la densité;
- Route St-Louis : déplacement d'une lumière et ajout d'une lumière dans le secteur du #191 pour amélioration de la densité;
- Rue Pierre-Côte : ajout d'une lumière face à l'embranchement avec le chemin privé.

De mandater la direction des travaux publics pour poursuivre la conversion au DEL dans les rues Pichette (4 lumières), et Pierre-Côte (2 lumières).

#### **14-02-38 PÈLERINAGE TERRE ET MER GASPÉSIE – LES ÎLES – DEMANDE D'AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE l'événement *Pèlerinage Terre et Mer Gaspésie – Les Îles* en est à sa 9<sup>e</sup> édition et qu'il représente un rendez-vous annuel d'importance pour la région;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation a effectué des démarches d'autorisation auprès du ministère des Transports et de la Sûreté du Québec pour assurer la sécurité des marcheurs lors de leur passage à Carleton-sur-Mer entre les 2 et 5 juillet 2014;

Il est PROPOSÉ par : M. Steven Parent  
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de Ville de Carleton-sur-Mer accepte que le Diocèse de Gaspé emprunte le réseau routier municipal de Carleton-sur-Mer ainsi que la route 132 (responsabilité du ministère des Transports) pour l'activité du *Pèlerinage Terre et Mer Gaspésie – Les Îles* qui débutera par une marche le 2 juillet 2014 pour se terminer le 6 juillet 2014 à l'Oratoire du mont Saint-Joseph.

#### **14-02-39 CONCIERGERIE DES ÉDIFICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2014**

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr  
Et résolu à l'unanimité

De prolonger le contrat d'entretien ménager des édifices municipaux à monsieur Ghislain Leblanc pour une durée de six (6) mois à compter du 10 février 2014 au montant de 2 600 \$ par mois.

#### **14-02-40 ABROGATION DE LA RÉOLUTION 13-11-282 – AUTORISATION DE SIGNATURE DE CHÈQUES**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 13-11-282 n'indiquait pas clairement toutes les personnes autorisés à signer les chèques et les effets bancaires de la Ville de Carleton-sur-Mer;

Il est PROPOSÉ par : M. Éric Caron  
Et résolu à l'unanimité

D'abroger la résolution numéro 13-11-282

**14-02-41**

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE CHÈQUES**

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr  
Et résolu à l'unanimité

QUE le maire, monsieur Denis Henry, et la trésorière, madame Michelyne Leblanc, soient autorisés à signer tous les chèques et effets bancaires de la Ville.

QUE le maire suppléant monsieur Normand Parr ou le conseiller monsieur Steven Parent soient autorisés à signer en l'absence du maire.

QUE le directeur général et greffier, monsieur Danick Boulay, soit autorisé à signer en l'absence de madame Michelyne Leblanc.

**14-02-42**

**DEMANDE D'APPUI – PROJET *SOUVENIR DE PÊCHE* DE PATRICK DUBOIS**

CONSIDÉRANT QUE le projet *Souvenir de pêche* représente un projet innovateur sur le plan touristique;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur est en démarche d'autorisation auprès du ministère des Pêches et Océans du Canada;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur est en partenariat avec la Corporation de l'écomusée Tracadièche et Écovoile Baie des Chaleurs;

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Simon Landry  
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer s'engage à faciliter les démarches du promoteur pour le projet *Souvenir de pêche*, et appuie la demande visant à recevoir l'autorisation de Pêches et Océans Canada pour la réalisation dudit projet.

**14-02-43**

**PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE – LE LUNDI 3 MARS 2014**

De l'information est donnée aux personnes de l'assistance à l'effet que la prochaine séance ordinaire du conseil municipal aura lieu le lundi 3 mars, 20 h, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.

**AUTRES SUJETS :**

Il n'y a pas eu d'autres sujets ajoutés à l'ordre du jour.

**14-02-44**

**PÉRIODE DE COMMENTAIRES ET DE QUESTIONS**

Quinze (15) personnes ont assisté à la séance ordinaire. Des échanges ont lieu entre des citoyens et le conseil municipal.

**14-02-45**

**LA LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20 h 50, monsieur Steven Parent propose de lever la séance.

Accepté.